

École nationale
de **POLICE**
du Québec



Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

2015
—
2016



**Guide d'admission
de l'aspirant policier**
titulaire d'un DEC en techniques policières

Québec 

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
819 293-8631

RESPONSABLE : ORGANISATION SCOLAIRE

© École nationale de police du Québec, 2015

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute diffusion, en tout ou en partie, de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doit, au préalable, être autorisée par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Un aspirant policier est un « étudiant » au sens du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (RLRQ, chapitre P-13.1, r.4), lequel est disponible à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Ce guide est destiné à l'intention des titulaires d'un DEC en techniques policières.

Révisé le : 2015-02-24

MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES À VENIR AU RÈGLEMENT SUR LE RÉGIME DES ÉTUDES DE L'ÉCOLE NATIONALE DE POLICE DU QUÉBEC

L'École nationale de police du Québec a proposé des modifications au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (RLRQ, chapitre P-13.1, r.4), notamment aux conditions d'admission au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (programme) ainsi qu'aux annexes du règlement. Nous vous invitons à consulter le projet de règlement publié le 25 février 2015 dans la Partie 2 de la *Gazette officielle du Québec* pour connaître les diverses modifications qui y seront apportées. Sommairement, L'École compte retirer deux conditions d'admission au programme, à savoir le test de natation et la réussite du cours « soins d'urgence ». De plus, l'ordre chronologique des étapes de la RCR (Rapport d'évaluation du TAP-ENPQ (annexe « B » du règlement) sera revu et le questionnaire médical (annexe « D » du règlement) sera bonifié).

Ces modifications entreront en vigueur le **30 avril 2015**, à l'exception des conditions d'admission et des nouvelles annexes qui ne s'appliqueront qu'aux candidats qui déposeront une demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016. Par conséquent, les candidats qui ont déposé une demande d'admission pour l'année scolaire 2014-2015 devront se soumettre au test de natation et avoir réussi le cours « soins d'urgence » pour être admis et inscrit à une cohorte du programme.

Note : Les mots ou expressions **écrits et soulignés en gras** dans le présent document identifient les modifications qui seront apportées au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* et qui seront prochainement en vigueur.

PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

La *Loi sur la police* (RLRQ, chapitre P-13.1, r.4) énonce que l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École ») a l'exclusivité de la formation initiale du personnel policier permettant d'accéder à la pratique de patrouille-gendarmerie. Le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie permet à l'aspirant policier d'acquérir les compétences en patrouille-gendarmerie. Il a pour objectif de préparer l'aspirant policier à intervenir adéquatement et efficacement dans le contexte des opérations policières spécifiquement reliées à la fonction de policier. La durée minimale de ce programme est de **450** heures, réparties sur 15 semaines.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les conditions d'admission du programme sont prévues au *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec* (ci-après appelé le « règlement »), lequel prévoit particulièrement ce qui suit :

- 1° être citoyen canadien;
- 2° être de bonnes mœurs. Nous vous suggérons de prendre connaissance du « *Document d'information sur la vérification des bonnes mœurs à l'École nationale de police du Québec* » sur notre site Internet;

- 3° ne pas avoir été reconnu coupable, en quelque lieu que ce soit, d'un acte ou d'une omission que le Code criminel (Lois révisées du Canada (1985), chapitre C-46) décrit comme une infraction, ni d'une des infractions visées à l'article 183 de ce Code, créées par l'une des lois qui y sont énumérées. (Nous vous suggérons de prendre connaissance de la sous-section « En cas de pardon ou d'absolution », contenue dans la section « Comment devenir policier? » sur notre site Internet);
- 4° avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science;
- 5° être titulaire d'un permis de conduire autorisant la conduite d'un véhicule d'urgence (permis classe 4A). Prenez note qu'un permis probatoire ne sera pas accepté. Lorsqu'il y a eu une chirurgie aux yeux, la condition A inscrite sur le permis doit être retirée;
- 6° donner ses empreintes digitales à l'École;
- 7° avoir réussi l'examen médical prescrit. L'examen médical doit être réussi dans les 9 mois précédant le début de votre formation à l'École. (Nous vous suggérons de prendre connaissance du nouveau questionnaire médical (annexe « D » du règlement) qui devra être rempli par les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016);
- 8° avoir réussi l'un des tests, épreuves ou cours de langue suivants :
 - l'épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et de littérature, tel que prescrit par le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science;
 - l'épreuve de langue française exigée par un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - **Cours retirés pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016** les cours d'appoint en langue française suivis dans un établissement d'enseignement de niveau universitaire;
 - le test « SEL » administré par Télé-Université au sein du réseau de l'Université du Québec;
 - le test « Ministerial Examination of College English Language of Instruction and Literature ».
- 9° payer les frais de scolarité ainsi que les autres frais exigés par l'École;
- 10° avoir réussi le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) prescrit. Le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) doit être réussi dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École. **Nous vous suggérons de prendre connaissance du nouveau rapport d'évaluation du TAP-ENPQ (annexe « B » du règlement) qui sera utilisé pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016;**

- 11° **Condition d'admission retirée pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016** avoir réussi, dans les 2 ans précédant le début de sa formation à l'École, le cours de « soins d'urgence » offert dans un établissement d'enseignement collégial ou le cours de « réanimation cardiorespiratoire » ou toute formation équivalente délivré par l'un des organismes suivants :
- Ambulance St-Jean;
 - Croix-Rouge canadienne;
 - Fondation des maladies du cœur du Québec;
 - Société de sauvetage.
- 12° **Condition d'admission retirée pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission pour l'année scolaire 2015-2016** avoir réussi le test de natation prescrit. Le test de natation doit être réussi dans les 3 mois précédant le début de votre formation à l'École;
- 13° **s'être soumis au** test psychométrique administré par l'École. Le test psychométrique n'est valide que pour l'année scolaire 2015-2016;
- 14° **s'être soumis au** test de jugement situationnel administré par l'École. Le test de jugement situationnel n'est valide que pour l'année scolaire 2015-2016.

DEMANDE D'ADMISSION

Votre demande d'admission doit être présentée au registraire de l'École en retournant le formulaire d'admission et d'inscription annexé au présent guide et être accompagné des documents suivants :

- A- **une copie de** votre certificat de naissance (grand format) ou copie d'acte de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne;
- B- une copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (le bulletin final nous sera transmis par votre établissement d'enseignement collégial si vous êtes diplômé à la session hiver 2015). Pour être admissible au programme pour l'année scolaire 2015-2016, vous devez avoir obtenu votre diplôme d'études collégiales (DEC) à la session hiver 2015. Conséquemment, si vous êtes diplômé à la session été ou automne 2015, vous **devez présenter** une demande d'admission pour l'année scolaire 2016-2017;
- C- une copie de votre permis de conduire classe 4A (**permis probatoire** ne sera pas accepté);
- D- une copie du rapport de l'épreuve ou du test mentionné au paragraphe 8° des conditions d'admission susmentionnées;
- E- un chèque ou le formulaire de paiement par carte de crédit au montant de 275 \$ daté du jour, fait à l'ordre de l'École nationale de police du Québec, (163 \$ frais d'admission + 112 \$ tests d'entrée), à joindre avec le formulaire d'admission et d'inscription. Si toutefois vous ne vous présentez pas à la journée des tests d'entrée, nous vous ferons parvenir un remboursement de 112 \$ pour ces tests.

- F- **Document non requis pour l'année scolaire 2015-2016** un document attestant que vous avez réussi l'un des cours prévu au paragraphe 11^o des conditions d'admission susmentionnées.

Le formulaire d'admission et d'inscription et le paiement des frais doivent être reçus à l'École au plus tard le **1^{er} mai 2015** alors que votre dossier scolaire doit être complété et transmis à l'Organisation scolaire — Registrariat au plus tard le **15 juillet 2015**. Vous avez jusqu'à cette dernière date pour nous faire parvenir tous les documents manquants à votre dossier, sans quoi votre demande d'admission sera rejetée.

TESTS D'ENTRÉE

Les deux instruments de mesure qui constituent les tests d'entrée ne requièrent aucune préparation spécifique de votre part et visent à évaluer des savoir-être reliés à l'exercice de la fonction policière. Pour en savoir plus sur ces tests, veuillez consulter le site Internet de l'École.

Le premier instrument de mesure, le M-Pulse, est un test psychométrique qui permet d'évaluer votre degré de risque de manifester des comportements incompatibles avec la profession policière. Ce test comporte 455 questions. Une période variant de 50 à 90 minutes est prévue pour vous y soumettre. Vous aurez à vous prononcer quant à votre degré d'accord face à chacun des énoncés. Le M-Pulse mesure des facteurs reliés au sens des responsabilités et au respect des règles. Il permet également d'évaluer d'autres comportements contreproductifs relatifs aux interactions avec les citoyens. Il vous est possible de consulter les échelles du M-Pulse retenues pour l'admission au programme de l'année scolaire 2015-2016 sur le site Internet de l'École.

D'une durée de 2 heures, le second instrument de mesure, le test de jugement situationnel, comporte plusieurs mises en situation en lien avec un contexte d'intervention ou de formation policière. Chacune de ces mises en situation est suivie de quatre énoncés décrivant quatre types d'intervention. Vous devrez ordonnancer ces énoncés, selon ce que vous jugez être la meilleure intervention jusqu'à la moins bonne.

Les tests d'entrée auront lieu le **samedi 13 juin 2015**. Vous devrez respecter l'assignation aux tests d'entrée prévue au tableau suivant :

CLIENTÈLE DIPLOMÉE DU	LIEU	SALLE	HEURES
Cégep Abitibi-Témiscamingue	Cégep Abitibi-Témiscamingue 425, boul. du Collège Rouyn-Noranda (Québec) <i>www.cegepat.qc.ca</i>	4122	De 8 h à 16 h
Cégep de l'Outaouais	Cégep de l'Outaouais (CAMPUS GABRIELLE-ROY) 333, rue de la Cité-des-Jeunes Gatineau (Québec) <i>www.cegepoutaouais.qc.ca</i>	Amphithéâtre Multimédia 2.035	De 8 h à 16 h
Collège Ahuntsic Collège de Maisonneuve Collège John Abbott	Collège de Maisonneuve 2701, rue Nicolet Montréal (Québec) <i>www.cmaisonneuve.qc.ca</i>	Cafétéria	De 8 h à 16 h
Campus Notre-Dame-de-Foy	Cégep de Limoilou (CAMPUS DE	Cafétéria	De 8 h à 16 h

Cégep de Rimouski Collège d'Alma Collège François-Xavier- Garneau	QUÉBEC 1300, 8 ^e Avenue Québec (Québec) www.climoilou.qc.ca		
Cégep de Trois-Rivières Collège de Sherbrooke Collège Ellis	École nationale de police du Québec 350, rue Marguerite-D'Youville Nicolet (Québec) www.enpq.qc.ca	Grand amphithéâtre	De 8 h à 16 h

Vous devrez vous présenter en possession de deux pièces d'identité avec photo lors de la passation des tests d'entrée. Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à la journée des tests d'entrée du **samedi 13 juin 2015** pour une raison de force majeure, vous pourrez déposer une demande de report par écrit à l'Organisation scolaire — Registrariat, qui après analyse du dossier, pourrait vous autoriser à vous présenter à la deuxième journée de tests qui se déroulera à l'École nationale de police du Québec, en janvier 2016. Si vous ne vous présentez pas à cette dernière journée de tests, même pour une raison de force majeure, votre demande d'admission sera rejetée.

ACCÈS AUX RÉSULTATS DES TESTS D'ENTRÉE

Les résultats obtenus au test de jugement situationnel ainsi qu'au M-PULSE vous seront acheminés par l'Organisation scolaire — Registrariat. Dans un deuxième temps, il vous sera possible d'obtenir une copie du rapport M-PULSE. Pour connaître la procédure d'accès à ces résultats, veuillez consulter la section « **Futur policier** », « **Étapes d'admission** », « **Tests d'entrée** » de notre site Internet au www.enpq.qc.ca.

CONTINGEMENT

Le contingentement autorisé du programme est de 648 places par année scolaire réparties à l'intérieur de 9 cohortes de 72 aspirants policiers. Une fois que les 648 places auront été attribuées, certains candidats verront leur demande d'admission refusée. Les candidats dont l'admission aura été refusée pour l'année scolaire 2015-2016 pourront déposer une nouvelle demande d'admission pour l'année scolaire 2016-2017 dont la date limite sera le **1^{er} mai 2016**. La première cohorte de l'année scolaire 2015-2016 commencera ses activités de formation le 26 octobre 2015.

COTE DE RANGEMENT ENPQ

La cote de rangement est constituée de l'addition des résultats de chacun des éléments suivants en considérant la pondération attribuée :

- Cote R-ENPQ : 50 %
- Test de jugement situationnel : 30 %
- Test de langue maternelle : 20 %

Un coefficient de risque associé aux résultats obtenus au test psychométrique M-PULSE est soustrait de ce total.

La description détaillée du calcul de la Cote de rangement ENPQ est disponible sur notre site Internet au www.enpq.qc.ca.

La cote obtenue déterminera votre rang sur la liste de classement.

TESTS DE DÉPISTAGE DE DROGUES ET STUPÉFIANTS

L'École a une pratique de « Tolérance zéro » en matière d'usage ou d'infractions relatives aux drogues et stupéfiants.

Par conséquent, un **test systématique de dépistage de drogues et stupéfiants** vous sera administré lors de votre examen médical.

De plus, la direction de l'École pourra vous demander de vous soumettre à un **test spécifique de dépistage de drogues et stupéfiants** si elle a des motifs raisonnables de croire que la pratique de « Tolérance zéro » n'est pas respectée en la matière en cours de formation.

Le cas échéant, un **test de confirmation**, sera administré pour chaque drogue positive détectée lors de l'administration d'un test de dépistage de drogues et stupéfiants.

EXAMEN MÉDICAL ET TESTS D'APTITUDE PHYSIQUE (TAP- ENPQ) ET DE NATATION

Pour les candidats qui déposeront leur demande d'admission au 1er mai 2015, le test de natation ne sera plus une condition d'admission au programme. Par conséquent, le test de natation ne sera plus administré lors du test d'aptitude physique (TAP-ENPQ).

Vous serez convoqué par courriel afin de prendre rendez-vous pour votre examen médical prescrit au règlement. Si vous réussissez l'examen médical, vous serez convoqué par courriel à vous soumettre au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ).

Un candidat qui échoue le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) ou une partie de ce test ne peut être convoqué de nouveau à ce test avant qu'une période minimale de 3 mois se soit écoulée.

Un candidat qui échoue le test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) ou une partie de ce test a droit à une seule reprise par demande d'admission.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter à l'évaluation de votre condition médicale ou à l'évaluation de votre condition physique (sur laquelle vous serez invité) vous pourrez déposer, par écrit, une demande de report à l'Organisation scolaire — Registrariat. Après analyse de votre dossier, l'Organisation scolaire — Registrariat pourrait vous autoriser à vous présenter à une nouvelle date d'évaluation. Cette mesure est exceptionnelle et n'est applicable qu'en cas de force majeure.

Si votre demande de report est refusée et que vous décidez de ne pas vous présenter à l'une ou l'autre de ces évaluations, votre admission ne sera plus valide pour l'année scolaire en cours. Vous devrez présenter une nouvelle demande d'admission lors de la prochaine année scolaire.

La description du test d'aptitude physique (TAP-ENPQ), le guide de préparation pour ce test, ainsi qu'une capsule vidéo pour ce dernier est disponible sur le site Internet de l'École. Vous pouvez également consulter les normes d'acuité visuelle à la même adresse.

CONDITION PHYSIQUE

Il est de votre responsabilité de vous présenter au test d'aptitude physique (TAP-ENPQ) en excellente santé et condition physique, sans blessure, sans attelles destinées à maintenir ou soutenir une partie d'un membre et sans toute forme de protection.

Si un des instructeurs participant à l'administration du test est d'avis que votre état ou condition physique peut comporter un risque de blessures ou un risque pour votre santé, il référera votre cas au coordonnateur de l'activité qui après l'analyse de votre situation, pourrait mettre fin à votre test et vous référer à l'infirmière de l'École.

Une blessure ou une maladie qui survient à l'occasion du test TAP-ENPQ n'est pas considérée comme un échec de ce test en autant que les symptômes n'aient pas de lien avec une condition physique ou médicale préexistante.

Lorsqu'un tel événement se produit, le candidat doit consulter l'infirmière de l'École et, au besoin, le médecin avant de quitter les lieux.

Cependant, le candidat devra fournir un certificat médical attestant de sa bonne condition physique ou médicale avant de pouvoir se soumettre de nouveau au test. Dans le cas où la blessure ou la maladie risque d'avoir un impact sur la condition physique ou médicale du candidat, l'École exigera que le candidat consulte son mandataire médical afin de s'assurer de sa bonne condition. Les frais de cet examen, le cas échéant, sont payables par le candidat.

À la réception de l'attestation de bonne santé du candidat, l'Organisation scolaire invitera prioritairement ce dernier à une autre séance de passation des tests prévue au calendrier scolaire.

AIDE FINANCIÈRE

Vous pouvez être admissible au programme des prêts et bourses du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Sur le formulaire de demande de prêts et bourses, vous devez indiquer le code d'établissement « 770000 », le code d'activité « 01 » et le code de programme « PJ1X3 ». Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet suivant : www.afe.gouv.qc.ca.

LISTE DES FRAIS D'ADMISSION ET DE FORMATION*
Programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie
Année scolaire 2015-2016

FRAIS D'ADMISSION		
Admission au programme	163 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Tests d'entrée	112 \$	Payable lors du dépôt de la demande d'admission
Examen médical	335,39 \$	Payable lors de la prise de rendez-vous
Test d'aptitude physique (TAP-ENPQ)	119,74 \$	Payable lors de la journée du test
Total des frais d'admission	730,13 \$	

FRAIS DE FORMATION		
Inscription et matériel pédagogique	773 \$	
Scolarité	3 619 \$	
Hébergement et repas	2 590 \$	
Total des frais de formation	6 982 \$	Payable en un ou deux versements. Le 1 ^{er} versement est payable lors de la première journée de formation (5 687 \$) et le 2 ^e versement est payable 30 jours après le 1 ^{er} versement (1 295 \$)

Ne sont pas inclus les frais pour les vêtements, livres et articles obligatoires mentionnés au *Guide d'accueil de l'aspirant policier* (GUI 01-03), lequel peut être consulté à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

*** Tous les frais mentionnés dans la présente liste sont sujets à changement.**

Processus d'admission et d'inscription au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie - Année scolaire 2015-2016

Tous les candidats

1. Réception des formulaires d'admission et d'inscription (à partir du 1^{er} mars au 1^{er} mai 2015);
2. Envoi d'un accusé de réception des formulaires d'admission et d'inscription (30 mai 2015);
3. Passation des tests d'entrée (13 juin 2015);
4. Réception des documents manquants au dossier des candidats (date limite le 15 juillet 2015);
5. Invitation des premiers candidats inscrits sur une liste de rang provisoire pour combler la première cohorte de l'année scolaire (en août et septembre 2015);
6. Transmission aux candidats de la décision d'admission et des résultats obtenus aux tests d'entrée du programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie (*admission conditionnelle, admission rejetée ou inscription sur une liste d'attente*) (octobre 2015);

Candidats admis conditionnellement ou inscrits sur la liste d'attente

7. Invitation aux candidats à l'évaluation de la condition médicale en fonction du rang établi sur la liste de classement;
8. Invitation à l'évaluation de la condition physique tests d'aptitude physique (TAP-ENPQ) et de natation en fonction du rang établi sur la liste de classement;
9. Invitation à intégrer une cohorte entre 3 et 4 semaines avant le début de la formation, et ce, en fonction du rang établi sur la liste de classement;
10. Intégration à la cohorte.

Pour plus d'information, consultez la section « Futur policier », « Étapes d'admission » à l'adresse suivante : www.enpq.qc.ca.

Vous pouvez également contacter l'Organisation scolaire — Registrariat dont les coordonnées apparaissent ci-dessous :

Organisation scolaire — Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 — Télécopieur : 819 293-2541
Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

FORMULAIRE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION DEC — AEC PROGRAMME DE FORMATION INITIALE EN PATROUILLE-GENDARMERIE

1 IDENTIFICATION DU CANDIDAT			
Code permanent	N° d'assurance sociale ¹	Date de naissance	
		a	m
Nom de famille à la naissance	Prénom		
Nom du père	Prénom du père		
Nom de famille de la mère à la naissance	Prénom de la mère		
Langue(s) parlée(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)	Langue(s) écrite(s) : <input type="checkbox"/> français <input type="checkbox"/> anglais <input type="checkbox"/> autre (spécifiez)		
Citoyenneté canadienne : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Sexe : <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/> F		
2 COORDONNÉES DU CANDIDAT			
N° civique, rue, n° d'appartement			
Municipalité	Province	Code postal	
N° de téléphone (résidence)	N° de téléphone (travail) Poste	N° de téléphone (cellulaire)	
Adresse électronique	Nom de la personne à contacter en cas d'urgence Lien	N° de téléphone en cas d'urgence	
3 ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES DU CANDIDAT			
DEC en techniques policières hiver 2015 :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Nom du collège	
DEC en techniques policières réussi :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
AEC en techniques policières hiver 2015 :	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<input type="checkbox"/> Diplôme universitaire obtenu (spécifiez)			
<input type="checkbox"/> Autre diplôme post-secondaire obtenu (spécifiez)			
4 PERMIS DE CONDUIRE DU CANDIDAT			
N° de permis	Classe	Condition(s)	Date d'expiration
5 INFORMATIONS			
<p>Vous devez répondre à toutes les questions de ce formulaire et y annexer les documents requis sans quoi votre DOSSIER SERA CONSIDÉRÉ INCOMPLÉT. Les documents requis au soutien de votre demande sont :</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du certificat de naissance (grand format) ou acte de naissance ou certificat de citoyenneté canadienne</p> <p><input type="checkbox"/> Copie de votre dernier bulletin d'études collégiales (seulement pour les titulaires d'un DEC)</p> <p><input type="checkbox"/> Copie du document attestant que vous avez réussi un des tests, épreuves ou cours de langue (seulement pour les titulaires d'un DEC)</p> <p><input type="checkbox"/> Copie de votre permis de conduire de classe 4A (permis probatoire non accepté)</p> <p><input type="checkbox"/> Paiement par chèque ou par carte de crédit au montant de 275 \$ (frais d'admission et tests d'entrée daté du jour)</p> <p><input type="checkbox"/> Promesse d'embauche (seulement pour les titulaires d'une AEC)</p> <p> Votre admission sera refusée si l'une des conditions exigées au <i>Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec</i>² n'est pas satisfaite.</p>			
6 TESTS D'ENTRÉE (SEULEMENT POUR LES TITULAIRES D'UN DEC)			
<input type="checkbox"/> Je serai présent(e) à la journée des tests d'entrée le 13 juin 2015 Endroit : _____ Réf. : Guide d'admission pages 5 et 6			
<input type="checkbox"/> Ci-joint ma demande d'exemption écrite motivant le report de mes tests d'entrée en janvier 2016.			

¹ Le numéro d'assurance sociale est requis pour l'émission de reçus d'impôt.

² (2010) 142 G.O.2. p. 5162.

Les réponses aux questions 7, 8 et 9 seront utilisées à des fins statistiques tout en assurant la confidentialité des données nominatives. Le libellé de ces questions s'inspire du questionnaire d'identification fourni par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'égalité en emploi dans les organismes publics* (L.R.Q., chapitre A-2.01).

7 AUTOCHTONES

Les autochtones sont réputés être des Indiens, des Inuits ou des Métis du Canada, ou des personnes dont l'un des deux parents est autochtone.

Faites-vous partie des peuples autochtones?

Oui

Non

8 MINORITÉS VISIBLES

Pour les fins du questionnaire, les membres de minorités visibles sont des personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race ou de couleur blanche, indépendamment du lieu de naissance ou de la citoyenneté.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités visibles?

Oui

Non

9 MINORITÉS ETHNIQUES

Les membres des minorités ethniques sont des personnes, autres que les autochtones et les personnes d'une minorité visible, dont la langue maternelle n'est pas le français ni l'anglais.

Vous considérez-vous comme un membre des minorités ethniques?

Oui

Non

10 ENGAGEMENT, CONSENTEMENT ET SIGNATURE DU CANDIDAT

Je, soussigné(e), m'engage à respecter tous les règlements, politiques, directives, procédures et règles en vigueur à l'École nationale de police du Québec (ci-après appelée l'« École »). Je déclare que les renseignements ci-dessus mentionnés ainsi que les pièces jointes au présent formulaire sont exacts. Pour faire suite à cette demande, j'autorise les établissements d'enseignement que j'ai fréquentés et le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science à communiquer à l'École dans le cadre du mandat qu'elle assume pour ces établissements, les renseignements qui apparaissent sur mes relevés de notes et qui sont nécessaires à la gestion de mon dossier.

J'autorise également l'École à transmettre mes empreintes digitales à un corps de police pour vérification, et ce, afin de respecter les conditions d'admission du *Règlement sur le régime des études de l'École nationale de police du Québec*. J'autorise l'École à fournir les résultats ainsi que tout document ou information me concernant au corps de police qui en fait la demande, et ce, essentiellement à des fins d'embauche à la fonction de policier³.

Enfin, j'autorise l'École à transmettre à l'établissement d'enseignement que j'ai fréquenté tout document ou information me concernant, et ce, uniquement à des fins statistiques.

Signature du candidat

Date

a

m

j

Coordonnées de l'École :

Organisation scolaire — Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Téléphone : 819 293-8631 poste 6666 — Télécopieur : 819 293-2541 — Adresse électronique : formipag@enpq.qc.ca

³ Cette autorisation est révoquée en tout temps.



Formulaire de paiement par carte de crédit

Identification du candidat

Nom
Adresse (numéro, rue, ville, code postal)
Téléphone au domicile

Paiement par carte de crédit (en dollars canadiens seulement)

Frais d'admission et tests d'entrée		Montant total à payer : 275,00\$	
Type de carte	Numéro de la carte - - - - - - - - - - - - - - - -	Date d'expiration	
<input type="checkbox"/> Visa		Mois	Année
<input type="checkbox"/> Master Card		- -	- -
<input type="checkbox"/> American Express			
Signature		Date	
		Jour	Mois
		- -	- -
			Année
			- -

Réservé à l'administration

C _____

Veillez nous faire parvenir tous les formulaires complétés et les documents requis à votre **demande d'admission au PFIPG** à l'adresse suivante :

Organisation scolaire - Registrariat
École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4